

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1589

présenté par
M. Le Fur, M. Kamardine, M. Cordier et M. Gosselin

ARTICLE 17

À la première phrase de l’alinéa 12, substituer aux mots :

« l’aide à mourir »

les mots :

« le suicide médicalement assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification